Étiquette du sac hydrosoluble

TRISTAR 70 WSP Insecticide

AGRICOLE
Poudre mouillable
GARANTIE : Acétamipride……70 %

N° D'HOMOLOGATION 27127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 16 g

NIPPON SODA COMPANY LTD.

519-826-7878

Étiquette du suremballage

Pour ouvrir

Déchirer ici

Ce sac extérieur n'est pas hydrosoluble.
Ne pas mettre dans le réservoir de pulvérisation.

NIPPON SODA

GROUPE 4 INSECTICIDE

TRISTAR 70 WSP Insecticide

Contient de l'acétamipride

AGRICOLE
Poudre mouillable
GARANTIE: Acétamipride……70 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 27127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Détenteur d'homologation :
Nippon Soda Co., Ltd.
2-1, 2-Chome Ohtemachi
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8165
Japon

Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph (ON) Canada
N1G 4X5
519-826-7878

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE OU D'URGENCE LIÉE AU TRANSPORT, PAR EXEMPLE UN DÉVERSEMENT, UNE FUITE OU UN INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 1-800-424-9300 (24 HEURES PAR JOUR).

CONTENU NET : 5 X 16 g
NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

NE PAS UTILISER UN COUTEAU OU AUTRE OBJET TRANCHANT POUR OUVRIR CE SAC EXTÉRIEUR

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder hors de la portée des animaux domestiques. Durant les activités de mélange/chargement, le nettoyage et les réparations et lors de l'application sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Dans les serres, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gans résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection ou un écran facial et un respirateur à cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour pesticides, ou encore un boîtier filtrant pour pesticides approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les aires de traitement pendant le délai de sécurité de 12 heures suivant le traitement. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage ou l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence d'instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide. Puis, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cet effet. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Pour empêcher le ruissellement provenant des zones traitées d'atteindre les habitats aquatiques, éviter de traiter dans les zones caractérisées par une pente abrupte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer le produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Pour réduire la contamination des zones aquatiques en raison du ruissellement, on peut aménager une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sous le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles exposées au traitement direct, à la dérive ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats près de la zone de traitement.

NE PAS laisser les effluents ou le ruissellement contenant ce produit pénétrer dans les lacs, cours d'eau, étangs ou autres eaux.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA MANIPULATION :

Ne pas manipuler le sac intérieur avec des gants mouillés car le sac commencera à se dissoudre au contact avec la moindre quantité d'eau. Ne pas ouvrir les sacs intérieurs ni essayer d'en retirer le contenu. Le sac hydrosoluble n'est pas destiné à être remesuré ni sous-divisé. Le sac intérieur ne doit pas être ouvert et il ne faut pas utiliser une partie du contenu. Le contenu entier du sac intérieur (hydrosoluble) doit être utilisé.

PREMIERS SOINS :

Contacter IMMÉDIATEMENT un médecin dans tous les cas où l'on soupçonne un empoisonnement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n’existe pas d’antidote spécifique. Le traitement doit être en fonction des signes et des symptômes de détresse observés chez la victime.

CONDITIONS D’ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Entreposer le produit inutilisé dans un endroit frais, aéré, sec et verrouillé. Ne pas permettre l’entreposage prolongé dans des endroits où la température dépasse souvent 46 °C (115 °F). Ne jamais transvaser ce produit dans un autre contenant aux fins d’entreposage. Pour empêcher toute contamination, entreposer ce produit à l’écart de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l’intention de l’utilisateur

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	4	INSECTICIDE

NIPPON SODA

TRISTAR 70 WSP Insecticide

Contient de l'acétamipride

AGRICOLE
Poudre mouillable
GARANTIE : Acétamipride……70 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 27127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nippon Soda Co., Ltd.
2-1, 2-Chome Ohtemachi
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8165
Japon

Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph (ON) Canada
N1G 4X5
519-826-7878

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE OU D'URGENCE LIÉE AU TRANSPORT, PAR EXEMPLE UN DÉVERSEMENT, UNE FUITE OU UN INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 1-800-424-9300 (24 HEURES PAR JOUR).

CONTENU NET : 5 x 16 g

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

NE PAS UTILISER UN COUTEAU OU AUTRE OBJET TRANCHANT POUR OUVRIR CE SAC EXTÉRIEUR

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder hors de la portée des animaux domestiques. Durant les activités de mélange/chargement, le nettoyage et les réparations et lors de l'application sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Dans les serres, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gans résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, des lunettes de protection ou un écran facial et un respirateur à cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour pesticides, ou encore un boîtier filtrant pour pesticides approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les aires de traitement pendant le délai de sécurité de 12 heures suivant le traitement. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage ou l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence d'instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide. Puis, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cet effet. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Pour empêcher le ruissellement provenant des zones traitées d'atteindre les habitats aquatiques, éviter de traiter dans les zones caractérisées par une pente abrupte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer le produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Pour réduire la contamination des zones aquatiques en raison du ruissellement, on peut aménager une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sous le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles exposées au traitement direct, à la dérive ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs.

NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats près de la zone de traitement.

NE PAS laisser les effluents ou le ruissellement contenant ce produit pénétrer dans les lacs, cours d'eau, étangs ou autres eaux.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA MANIPULATION :

Ne pas manipuler le sac intérieur avec des gants mouillés car le sac commencera à se dissoudre au contact avec la moindre quantité d'eau. Ne pas ouvrir les sacs intérieurs ni essayer d'en retirer le contenu. Le sac hydrosoluble n'est pas destiné à être remesuré ni sous-divisé. Le sac intérieur ne doit pas être ouvert et il ne faut pas utiliser une partie du contenu. Le contenu entier du sac intérieur (hydrosoluble) doit être utilisé.

PREMIERS SOINS :

Contacter IMMÉDIATEMENT un médecin dans tous les cas où l'on soupçonne un empoisonnement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n’existe pas d’antidote spécifique. Le traitement doit être en fonction des signes et des symptômes de détresse observés chez la victime.

CONDITIONS D’ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Entreposer le produit inutilisé dans un endroit frais, aéré, sec et verrouillé. Ne pas permettre l’entreposage prolongé dans des endroits où la température dépasse souvent 46 °C (115 °F). Ne jamais transvaser ce produit dans un autre contenant aux fins d’entreposage. Pour empêcher toute contamination, entreposer ce produit à l’écart de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l’intention de l’utilisateur

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :
POUR LES PLANTES ORNEMENTALES SEULEMENT. NON DESTINÉ AUX TERRES BOISÉES NI À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.

UTILISER SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES PLANTES À FLEURS CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR ET DANS LES SERRES CLASSIQUES, LES OMBRIÈRES ET LES SERRES FROIDES : Plantes à massif, fleurs cultivées pour être coupées, plantes vertes, plantes à fleurs en pots, arbres ornementaux et arbres fruitiers et arbres à noix non en production (par culture non en production, on entend une culture pérenne qui ne produira pas une denrée agricole à l'état brut susceptible d'être récoltée durant la saison d'application). Ne pas appliquer sur les arbres fruitiers en production et les légumes.

Pour supprimer les insectes sur les plantes ornementales, faire une application généralisée uniforme et complète sur tous les tissus exposés. Pour obtenir un épandage uniforme et complet, choisir un volume de pulvérisation convenant à la taille des plantes et à la densité du feuillage, de façon à assurer un épandage uniforme et complet du couvert végétal. Pour obtenir une suppression optimale, prévoir au moins 6 heures avant une irrigation sur frondaison du feuillage. Durant l'application, interdire l'accès de la zone traitée au public.

Mélanger l'insecticide TriStar 70 WSP dans suffisamment d'eau pour obtenir une pulvérisation uniforme du feuillage. Appliquer dès que les insectes atteignent les seuils de traitement. Si des pulvérisations multiples sont requises, consulter la section Gestion de la résistance.

Ne pas réappliquer plus d'une fois dans les périodes d'application indiquées ci-dessous. Afin d'établir si une application ou une réapplication est nécessaire, contrôler les densités d'insectes et consulter les directives provinciales et/ou les spécialistes des services de vulgarisation de la région.

Note : Comme les espèces de plantes ornementales sont nombreuses et changent constamment et qu'elles peuvent réagir différemment selon les sites, tester le produit à échelle réduite avant de procéder à des applications à grande échelle (en l'absence de spécialistes dans la région).

DOSESD'EMPLOI : (Plantes ornementales sauf les fleurs cultivées pour être coupées)

RAVAGEURS	NOMBRE DE SACS HYDROSOLUBLES/1 000 L	COMMENTAIRES
Diprion du pin sylvestre	1	Faire une application uniforme sur tout le feuillage. Un sac hydrosoluble aux 380 litres convient pour supprimer les pucerons dans la plupart des conditions.
Pucerons	3	
Mineuse marbrée Cicadelles	5	
Aleurodes	5 à 10	

Le produit peut être appliqué avec le volume d'eau nécessaire pour obtenir un épandage uniforme et complet. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE : Plantes ornementales sauf les fleurs cultivées pour être coupées

- Pour les plantes ornementales seulement. Non destiné aux terres boisées ni à l'aménagement forestier.
- Ne pas faire plus de 2 applications par année par serre classique, ombrière ou serre froide.
- Pour les plantes ornementales cultivées à l'extérieur, ne pas faire plus de 5 applications par année.
- Ne pas réappliquer plus d'une fois aux 7 jours.
- Ne pas appliquer plus de 50 sacs hydrosolubles/ha (560 g m.a./ha) par année.
- Ne pas appliquer sur les arbres fruitiers en production ni sur les légumes.

DOSES D'EMPLOI : Fleurs cultivées pour être coupées

RAVAGEURS	NOMBRE DE SACS HYDROSOLUBLES/1 000 L	COMMENTAIRES
Pucerons	3	Faire une application uniforme sur tout le feuillage. Un sac hydrosoluble aux 380 litres convient pour supprimer les pucerons dans la plupart des conditions.
Mineuse marbrée, Cicadelles	5	

RESTRICTIONS D'UTILISATION ET MISES EN GARDE : Fleurs cultivées pour être coupées

À l'extérieur
- Ne pas faire plus de 5 applications par cycle de culture.
- Ne pas réappliquer plus d'une fois aux 9 jours.

Serres classiques, ombrières et serres froides
- Ne pas appliquer plus d'un total de 8 sacs hydrosolubles par hectare (90 g m.a./ha) par cycle de culture.
- Ne pas faire plus de 2 applications par cycle de culture.
- Ne pas réappliquer plus d'une fois aux 7 jours.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Épandage au moyen d'un pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer par période de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Zones tampons pour le traitement terrestre :
L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou des appareils suivants NE nécessitent PAS une zone tampon : pulvérisateur à main ou pulvérisateur dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant doivent être aménagées entre le point d'application directe et la rive la plus rapprochée située en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les forêts, les brise-vents, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marécages, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	**Dimensions de la zone tampon requise (mètres) pour la protection de :**	
	Habitat aquatique	**Habitat terrestre**
Pulvérisateur agricole*	20	2
Jet porté	30	10

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nippon Soda Co., Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nippon Soda Co., Ltd. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du product et à la tolérance des cultures, et il acceptent de dégager Nippon Soda Co., Ltd. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Pour déterminer s'il faut procéder à un traitement ou plus, surveiller les densités de ravageurs ou, le cas échéant, consulter les lignes directrices provinciales et/ou un spécialiste local des interventions sur le terrain. Pour gérer la résistance des insectes, alterner les applications avec un insecticide dont le mode d'action est différent.

Poivrons de serre : Suppression des pucerons

Remarque : Comme les variétés de poivrons sont nombreuses et peuvent réagir

RAVAGEURS	DOSE et REMARQUES
Pucerons	Appliquer dans une bouillie de 3 sachets hydrosolubles/1 000 L d'eau. Ne pas dépasser 5 sacs hydrosolubles (1 667 de bouillie) par hectare.

différemment selon les sites, tester le produit à échelle réduite, en l'absence de spécialistes dans la région, avant de procéder à des applications à grande échelle.

Mélanger l'insecticide TRISTAR 70 WSP dans suffisamment d'eau pour donner une pulvérisation uniforme et complète du feuillage. Utiliser un volume de pulvérisation qui convient à la taille des plantes traitées. Appliquer dès que les insectes atteignent les seuils de traitement, selon une inspection de la culture. Pour une suppression optimale, attendre au moins 6 heures avant de procéder à une aspersion sur frondaison.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE RELATIVES À L'EMPLOI :

• Pour usage sur les poivrons cultivés en serre seulement.

• Ne pas faire plus de 2 applications par année par serre.

• Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 7 jours.

• Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION POUR SUPPRIMER LES ALEURODES SUR LES TOMATES DE SERRE :

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	NOMBRE D'EMBALLAGES HYDROSOLUBLES	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Tomates de serre	Aleurodes	15 emballages par 2 ha (1 emballage/1 333 m^2)	Appliquer dans suffisamment d'eau pour donner une distribution adéquate sur la zone de traitement.

Ne pas faire plus de 2 applications par année par serre.
Appliquer lorsque le nombre d'aleurodes dépasse le seuil de traitement déterminé lors d'un dépistage.
Appliquer au milieu de culture à l'aide d'un système d'irrigation au goutte-à-goutte, le seul système d'irrigation approuvé pour ce traitement.
Le délai d'attente avant récolte est de 1 journée.
Afin d'établir si une application ou une réapplication est nécessaire, contrôler les densités d'insectes et consulter les directives provinciales et/ou les spécialistes des services de vulgarisation de la région. Pour gérer la résistance des insectes, alterner les traitements avec un insecticide à mode d'action différent. Répéter le traitement au besoin à un

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION POUR SUPPRIMER LES PUCERONS SUR LES ARBRES DE NOËL :

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	NOMBRE D'EMBALLAGES HYDROSOLUBLES	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Arbres de Noël	Pucerons	3 sachets hydrosolubles/1 000 L d'eau (33,6 g m.a./ha)	Faire une application foliaire lorsque le nombre de pucerons a dépassé le seuil de traitement déterminé lors d'un dépistage.
Ne pas faire plus de 5 applications par année. Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur à dos à jet d'air. Répéter à des intervalles d'au moins 7 jours. Mélanger l'insecticide TRISTAR 70 WSP dans suffisamment d'eau pour donner une pulvérisation complète et uniforme du feuillage. Utiliser un volume de pulvérisation qui convient à la taille des arbres traités. Traiter dès que le nombre de pucerons dépasse le seuil de traitement déterminé lors d'un dépistage. Pour déterminer s'il faut procéder à un traitement ou plus, surveiller les densités de ravageurs ou, le cas échéant, consulter les lignes directrices provinciales et/ou un spécialiste local des interventions sur le terrain.			

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide TRISTAR 70 WSP fait partie du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide TRISTAR 70 WSP et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide TRISTAR 70 WSP avec ceux appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossier, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Nippon Soda Co., Inc. à 1-212-490-0350

Étiquette du sac hydrosoluble F

NIPPON SODA

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
POUR VENTE ET UTILISATION EN ONTARIO DU 1er FÉVRIER 2010 AU 31 JANVIER 2011

POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES POIVRONS DE SERRE ET TOMATES DE SERRE IDENTIFIÉS PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ONTARIO COMME ÉTANT INFESTÉS PAR LE *Macrolophus melanotoma*

TRISTAR 70 WSP Insecticide

GARANTIE : Acétamipride……70 % en poids

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 16 g

Étiquette du suremballage

Pour ouvrir

Déchirer ici

Ce sac extérieur n'est pas hydrosoluble.
Ne pas mettre dans le réservoir de pulvérisation.

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
POUR VENTE ET UTILISATION EN ONTARIO DU 1er FÉVRIER 2010 AU 31 JANVIER 2011

POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES POIVRONS DE SERRE ET TOMATES DE SERRE IDENTIFIÉS PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ONTARIO COMME ÉTANT INFESTÉS PAR LE *Macrolophus melanotoma*

NIPPON SODA

GROUPE 4 INSECTICIDE

TRISTAR 70 WSP Insecticide

Contient de l'acétamipride

AGRICOLE

GARANTIE : Acétamipride……70 % en poids

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 27127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Détenteur d'homologation :
Nippon Soda Co., Ltd.
2-1, 2-Chome Ohtemachi
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8165,
Japon

Agent : David Latter
D. W. Latter and Associates
44, Tamarack Circle
Toronto (ON) M9P 3T9
416 614-6769

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE OU RELATIVE AU TRANSPORT, P. EX., DÉVERSEMENT, FUITE OU INCENDIE, APPELER 1-800-424-9300 (24 HEURES).

CONTENU NET : 5 X 16 g

NE PAS VENDRE LES EMBALLAGES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

NE PAS UTILISER UN COUTEAU OU AUTRE OBJET TRANCHANT
POUR OUVRIR CE SUREMBALLAGE

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir hors de la portée des animaux domestiques. Durant toute activité de mélange/chargement, de nettoyage et de réparation, et lors de l'application sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur, porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application dans les serres, porter un ensemble imperméable résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes à coques ou un écran facial et un respirateur à cartouche anti-vapeurs organiques avec pré-filtre pour pesticides approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE, ou encore un boîtier filtrant pour pesticides approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE. Les travailleurs ne doivent pas pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage ou l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence d'instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE :

Ne pas appliquer l'insecticide TRISTAR 70 WSP directement sur l'eau. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou utilisée à des fins domestiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques tels que bourbiers, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, cours d'eau, réservoirs et marécages ni les habitats terrestres, tels que zones forestières, plantations brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, parcours et terres broussailleuses lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Empêcher le produit présent dans les effluents et le ruissellement provenant des serres de s'infiltrer dans les lacs, cours d'eau, étangs ou autres eaux.

L’acétamipride est toxique pour les abeilles domestiques exposées directement au produit pulvérisé. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans la zone à traiter.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA MANIPULATION :

Ne pas manipuler le sac intérieur avec des gants mouillés car il commencera à se dissoudre au contact avec la moindre quantité d’eau. Ne pas ouvrir les sacs intérieurs ni essayer d’en retirer le contenu. L’emballage hydrosoluble n’est pas destiné à être remesuré ni sous-divisé. Le sac intérieur ne doit pas être ouvert et il ne faut pas utiliser une partie du contenu. Le contenu entier du sac intérieur hydrosoluble doit être utilisé.

PREMIERS SOINS :

Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin dans tous les cas où l’on soupçonne un empoisonnement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l’étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n’existe pas d’antidote spécifique. Tout traitement doit se fonder sur les signes et symptômes de détresse observés chez la victime. Il peut y avoir eu surexposition à des substances autres que ce produit.

CONDITIONS D’ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer le produit inutilisé dans un endroit frais, aéré, sec et verrouillé. Ne pas permettre l’entreposage prolongé dans les endroits où la température dépasse souvent 46 °C (115 °F). Ne jamais transvaser ce produit dans un autre contenant aux fins d’entreposage.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
POUR VENTE ET UTILISATION EN ONTARIO DU 1er FÉVRIER 2010 AU 31 JANVIER 2011

POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES POIVRONS DE SERRE ET TOMATES DE SERRE IDENTIFIÉS PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ONTARIO COMME ÉTANT INFESTÉS PAR LE *Macrolophus melanotoma*

NIPPON SODA

GROUPE	4	INSECTICIDE

TRISTAR 70 WSP Insecticide

Contient de l'acétamipride

AGRICOLE

GARANTIE : Acétamipride……70,35 % en poids

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 27127 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Détenteur d'homologation :
Nippon Soda Co., Ltd.
2-1, 2-Chome Ohtemachi
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8165,
Japon

Agent : David Latter
D. W. Latter and Associates
44, Tamarack Circle
Toronto (ON) M9P 3T9
416 614-6769

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE OU RELATIVE AU TRANSPORT, P. EX., DÉVERSEMENT, FUITE OU INCENDIE, APPELER 1-800-424-9300 (24 HEURES).

CONTENU NET : 16 g

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir hors de la portée des animaux domestiques. Durant toute activité de mélange/chargement, de nettoyage et de réparation, et lors de l'application sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur, porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de l'application dans les serres, porter un ensemble imperméable résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes à coques ou un écran facial et un respirateur à cartouche anti-vapeurs organiques avec pré-filtre pour pesticides approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE, ou encore un boîtier filtrant pour pesticides approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE. Les travailleurs ne doivent pas pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le nettoyage ou l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence d'instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE :

Ne pas appliquer l'insecticide TRISTAR 70 WSP directement sur l'eau. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou utilisée à des fins domestiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques tels que bourbiers, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, cours d'eau, réservoirs et marécages ni les habitats terrestres, tels que zones forestières, plantations brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, parcours et terres broussailleuses lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.
Empêcher le produit présent dans les effluents et le ruissellement provenant des serres de s'infiltrer dans les lacs, cours d'eau, étangs ou autres eaux.

L'acétamipride est toxique pour les abeilles domestiques exposées directement au produit pulvérisé. Ne pas appliquer lorsque les abeilles sont présentes dans la zone à traiter.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA MANIPULATION :

Ne pas manipuler le sac intérieur avec des gants mouillés car il commencera à se dissoudre au contact avec la moindre quantité d'eau. Ne pas ouvrir les sacs intérieurs ni essayer d'en retirer le contenu. L'emballage hydrosoluble n'est pas destiné à être remesuré ni sous-divisé. Le sac intérieur ne doit pas être ouvert et il ne faut pas utiliser une partie du contenu. Le contenu entier du sac intérieur hydrosoluble doit être utilisé.

PREMIERS SOINS :

Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin dans tous les cas où l'on soupçonne un empoisonnement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Tout traitement doit se fonder sur les signes et symptômes de détresse observés chez la victime. Il peut y avoir eu surexposition à des substances autres que ce produit.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer le produit inutilisé dans un endroit frais, aéré, sec et verrouillé. Ne pas permettre l'entreposage prolongé dans les endroits où la température dépasse souvent 46 °C (115 °F). Ne jamais transvaser ce produit dans un autre contenant aux fins d'entreposage.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

Poivrons de serre : Suppression du *Macrolophus melanotoma*

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nippon Soda Co., Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nippon Soda Co., Ltd. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nippon Soda Co., Ltd. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Pour déterminer s'il faut procéder à un traitement ou plus, surveiller les densités de ravageurs ou, le cas échéant, consulter les lignes directrices provinciales et/ou un spécialiste local des interventions sur le terrain. Pour gérer la résistance des insectes, alterner les applications avec un insecticide dont le mode d'action est différent.

Poivrons de serre : Suppression du ***Macrolophus melanotoma***

Remarque : Comme les variétés de poivrons sont nombreuses et peuvent réagir différemment selon les sites, tester le produit à échelle réduite, en l'absence de spécialistes dans la région, avant de procéder à des applications à grande échelle.

Mélanger l'insecticide TRISTAR 70 WSP dans suffisamment d'eau pour donner une pulvérisation complète et uniforme du feuillage. Utiliser un volume de pulvérisation qui convient à la taille des plantes traitées. Appliquer dès que les insectes atteignent les seuils de traitement, selon une inspection de la culture. Pour une suppression optimale, attendre au moins 6 heures avant de procéder à une aspersion sur frondaison.

RAVAGEURS	DOSE et REMARQUES
Macrolophus melanotoma	Appliquer dans une bouillie de 3 sachets hydrosolubles/1 000 L d'eau. Ne pas dépasser

	5 sacs hydrosolubles (1 667 L de bouillie) par hectare.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE RELATIVES À L'EMPLOI :

- Pour usage sur les poivrons cultivés en serre seulement.
- Ne pas faire plus de 2 applications par année par serre.
- Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 7 jours.
- Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION POUR SUPPRIMER LE *Macrolophus melanotoma* SUR LES TOMATES DE SERRE :

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	NOMBRE D'EMBALLAGES HYDROSOLUBLES	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Tomates de serre	***Macrolophus melanotoma***	15 emballages par 2 ha (1 emballage/1 333 m^2)	Appliquer dans suffisamment d'eau pour donner une distribution adéquate sur la zone de traitement.

Ne pas faire plus de 2 applications par année par serre.
Appliquer au milieu de culture à l'aide d'un système d'irrigation au goutte-à-goutte, le seul système d'irrigation approuvé pour ce traitement.
Le délai d'attente avant récolte est de 1 jour.
Afin d'établir si une application ou une réapplication est nécessaire, surveiller les densités d'insectes et consulter les directives provinciales et/ou les spécialistes des services de vulgarisation de la région. Pour gérer la résistance des insectes, alterner les traitements avec un insecticide à mode d'action différent. Répéter le traitement au besoin à un intervalle de 21 jours.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide TRISTAR 70 WSP fait partie du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide TRISTAR 70 WSP et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide TRISTAR 70 WSP avec ceux d'autres groupes qui éliminent les mêmes insectes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue des dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d’insectes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Nippon Soda Co., Inc. à 1-212-490-0350.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))